



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019



TABLE DES MATIERES

Introduction	1
1. Contexte et Historique	1
2. Vocations	1
L'année 2019 en quelques chiffres	2
Bilan des activités 2019 du Conseil de développement	3
1. Les actions prioritaires	3
1.1 Suivi du dossier Eau/Estéron	3
1.2 Réflexion sur les services écosystémiques et environnementaux	3
2. Les actions permanentes	3
2.1 Les animations territoriales	3
2.2 Participation au GAL Leader	3
2.3 Administration générale:	4
2.4 Communication du CdD	4
3. Accompagnement du Syndicat mixte	4
3.1 Suivi de l'étude sur le diagnostic agricole du Parc	4
3.2 Participation à la labellisation Réserve internationale de ciel étoilé.....	4
4. Autres actions	4
4.1 L'hébergement dans le Haut Pays.....	4
Moyens mobilisés par le Conseil de développement du PNR des Préalpes d'Azur	4
Un investissement bénévole important	4
Un appui indispensable de volontaires en service civique et stagiaires.....	5
Financement de la mise en œuvre du programme d'actions	5

introduction

Ce rapport d'activités concerne les actions du Conseil de développement (CdD) du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur pour l'année 2019.

Ces actions ont été financées par une subvention annuelle du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur et par les cotisations des membres. Elles ont été réalisées grâce à la mobilisation bénévole des membres du CdD, l'appui de stagiaires et de volontaires en service civique et le soutien d'un chargé de mission (40% ETP) porté administrativement par le Syndicat mixte.

1. contexte et historique

Le Parc naturel régional (PNR) des Préalpes d'Azur a été créé le 30 mars 2012, par décret du premier ministre.

Dès la phase de préfiguration du PNR, le Syndicat mixte du PNR a prévu dans ses statuts la mise en place d'un Conseil de développement. Depuis, les membres du Conseil de développement se sont structurés et ont formalisé leur fonctionnement, à la suite de nombreuses réunions de travail entre l'association des amis du Parc, les élus du Comité syndical et l'équipe technique.

Après s'être constitué en association loi 1901 en 2010, le Conseil de développement est aujourd'hui administré par un bureau collégial de trois membres et par un conseil d'administration de neuf membres, au sein desquels sont réparties les tâches d'administration de l'association (fonctionnement collégial). Un appui technique et administratif est apporté par le chargé de mission dédié au Conseil de développement depuis juin 2012.

Le Conseil de développement travaille en synergie avec l'équipe technique du Syndicat mixte et avec l'association des Amis du Parc ainsi qu'en liaison avec les autres Conseils de développement de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de l'association Territoires citoyens.

De 2012 à 2016, Le Conseil de développement a cosigné une convention d'objectif tripartite entre la Région, le Syndicat mixte portant notamment sur le financement et la mise à disposition d'un chargé de mission au CdD.

2. Vocations

Depuis sa création, le Conseil de développement a engagé de nombreuses réflexions et actions et a confirmé sa vocation **d'instance de participation citoyenne au service du territoire**. Ouvert à tout citoyen, à tout acteur et à toute association du territoire souhaitant participer aux réflexions et actions collectives inscrites dans la mise en œuvre de la charte du Parc, le Conseil de développement :

- **mobilise** (recueillir l'avis, chercher la parole, etc..) **les compétences citoyennes et associatives du territoire** ;
- **recueille des avis et des propositions** fondées sur des démarches participatives pour les transmettre aux commissions thématiques et instances du Parc ;
- participe, à travers les réflexions, études et débats qu'il anime, à la construction d'un **diagnostic partagé** croisant les informations et le regard des différents acteurs ;
- **accompagne la mise en œuvre de la charte** et des programmes d'actions du Syndicat mixte ;
- participe à **renforcer le lien en direction de la population** en collaboration des instances techniques et politiques du Parc par l'organisation de réunions d'information et de rencontres débats sur l'ensemble du territoire.

L'année 2019 en quelques chiffres

37 adhérents
cotisants dont
6 associations

Plus de **100** membres,
actifs associés ou
sympathisants cotisants

Plus de **250**
habitants mobilisés

Plus de **25**
groupes de travail
et réunions du

1 200 heures
bénévoles

12 réunions
publiques et
ateliers

11 000 € de
budget en dépenses
au 25/11/2019

soit **16 000 €**
d'apports
bénévoles

Encadrement-formation :

1 volontaire du service civique

1 stagiaire

Bilan des activités 2019 du conseil de développement

Grâce à l'appui technique des bénévoles de l'association, de son chargé de mission, ainsi qu'à l'appui financier du Syndicat mixte et des adhérents de l'association, le Conseil de développement a mis en œuvre le programme d'actions validé lors de son Assemblée générale 2019.

En complément des actions ci-dessous, le Conseil de développement a également participé aux réunions des autres instances du PNR (Syndicat mixte et Conseil scientifique) ainsi qu'au suivi de projets d'autres partenaires (projets des Intercommunalités ou de la Région : Contrat de ruralités, Contrat de transition écologique, etc.).

En 2019, le programme d'actions du Conseil de développement a été organisé en 4 parties (actions prioritaires, actions permanentes, actions d'accompagnement du Syndicat mixte et autres actions). C'est donc sous cette même organisation que ce rapport d'activités est présenté.

1. Les actions prioritaires

1.1 Suivi du dossier Eau/Estéron

En plus du suivi du projet de labellisation « Rivière sauvage » de l'Estéron (validée en octobre 2018), les membres du Conseil de développement se sont attelés à l'organisation de soirées d'information sur les patrimoines de cette rivière, avec le support du film réalisé par Pierre Valet et Manon Badard en 2017. Ainsi, des cinés-débats ont pu être organisés dans une dizaine de communes

1.2 Réflexion sur les services écosystémiques et environnementaux

Le Conseil de développement a participé et contribué au projet porté par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), qui vise à cartographier les services écosystémiques à l'échelle de l'arc alpin, dont le Parc en était l'un des territoires pilotes. Dans ce cadre il a pris en charge un stagiaire de l'IAE de Nantes pendant 6 mois

2. Les actions permanentes

2.1 Les animations territoriales

Le Conseil de développement a maintenu un rythme soutenu de réunions de travail, en plénière ou en groupe de travail. La plupart de ces réunions ont été couplées à des soirées publiques d'informations sur le Parc dans de nombreuses communes.

2.2 Participation au GAL Leader

Le Conseil de développement a participé activement au programme LEADER porté par le GAL Alpes et Préalpes d'Azur, en participant aux comités d'experts et aux comités de programmation (le Conseil de développement dispose d'un siège dans cette assemblée).

2.3 Administration générale:

Entre autres actions ont été réalisés :

- Comptabilité/gestion courante de la trésorerie
- Secrétariat général /gestion de la messagerie

2.4 Communication du CdD

- Recrutement d'un volontaire en service civique (Léo Raymond)
- Animation du site internet
- Diffusion des vidéos du CdD
- Stands dans les fêtes locales et la fête du Parc

3. Accompagnement du Syndicat mixte

Des réunions et rencontres (parfois téléphoniques) plus régulières entre les membres et/ou avec le chargé de missions ont également permis de participer au « pilotage » de la mise en œuvre opérationnelle des actions du Parc.

Compte tenu de l'affaiblissement des ressources et de la charge importante de travail, le CdD a été moins présent et disponible que les années précédentes dans l'accompagnement du syndicat mixte.

Il s'est essentiellement concentré sur

3.1 Suivi de l'étude sur le diagnostic agricole du Parc

En tant que membre du comité de pilotage le CdD a suivi de l'étude sur le diagnostic agricole confié à TERCIA dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt sur le foncier agricole lancé par la Région

3.2 Participation à la labellisation Réserve internationale de ciel étoilé

4. Autres actions

4.1 L'hébergement dans le Haut Pays

Poursuite du partenariat avec CdD CAPG en mettant l'accent sur le patrimoine immobilier des communes et sur leurs pratiques patrimoniales.

Moyens mobilisés par le conseil de développement du PNR des Préalpes d'Azur

Un investissement bénévole important

L'association du Conseil de développement repose sur un investissement bénévole important. En 2019, ce sont plus de 1 200 heures passées par les bénévoles dans l'animation de l'association ; organisation de rencontres-débats, participation aux réunions, élaboration et mise en œuvre des actions, tenue de stands, etc.).

Ces apports bénévoles s'évaluent à hauteur de plus de 16 000 €.

Un appui indispensable de volontaires en service civique et stagiaires

Un volontaire en service civique (Léo Raymond) et deux stagiaires (Alexandre Têtu et Jonas Fosse sur les services écosystémiques) ont pu appuyer les bénévoles dans les missions d'animation et de mobilisation autour des activités de l'association.

Financement de la mise en œuvre du programme d'actions



- **Syndicat mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur** : 13 000 euros pour la mise en œuvre des actions et la mise à disposition de 0,4 ETP de Renaud Dumas au poste de chargé de mission du Conseil de développement, jusqu'à son départ à la fin août 2019 pour son nouveau poste de directeur adjoint du Parc